



# Reconnaissance de citoyenneté française 1950

Par **gugu7000**, le **25/07/2014** à **18:34**

Bonjour

Ma grande mère née en juillet 1916 en Guinée d'un père français de souche et d'une mère guinéenne . Elle a été reconnue en qualité de citoyenne française par la cour d'appel de Dakar en mars 1950. Son acte de naissance et la reconnaissance de citoyenneté française ont été transcrits a Nantes . en Septembre 1956 elle épouse mon grand père a Bouaflé en Cote d'ivoire devant un officier de l'état civil français. Ils ont eu 5 enfants et tous ont été reconnu dans leur minorité devant l'officier de l'état civil français par acte de reconnaissance . tous ces actes de reconnaissances ont été transcrits a Nantes. Tous les enfants sont nés en Cote d'ivoire. récemment j'ai découvert que ma mère a un acte de reconnaissance en qualité d'enfant de français et cet acte de reconnaissance a été transcrit a Nantes , cet acte a été établi en 1956. Je n'étais pas encore née car moi je suis née en 1979 et le nom de mon père et de ma mère sont inscrit sur mon acte de naissance. Mon père et ma mère se sont mariés en 1976. Ma mère est décédée en 2009. Voila pourquoi je revendique la nationalité française par filiation maternelle et j'ai fait une demande de nationalité ....

Est ce que je peux obtenir le CNF ? S'il vous plait repondez moi je suis dans l'incertitude , Vos réponses seront les bienvenues.

Merci d'avance

Par **tayeb moulay**, le **28/07/2014** à **23:32**

bonjour;

je suis une femme agée de 50 ans mon pere etait un conseiller general pendant l'algerie francaise c'est a dire de 1958 a 1962 ainsi que mon grand pere de ma mere je souhaite la reintegration a la nationalite francaise